

Compte-rendu  
Bureau Communautaire  
Lundi 8 novembre 2021 à 18 heures  
Salle des fêtes de SAUVIGNY-LE-BOIS

Le lundi 8 novembre 2021, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de SAUVIGNY-LE-BOIS, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**19 Conseillers Communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO (parti à l'OJ n°4/2), Paule BUFFY, Aurélie FARCY (partie à l'OJ n°4/2), Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (partie à l'OJ n°4/2), Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**1 Conseiller titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote** : Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

**1 Conseillère titulaire présent ayant un pouvoir de vote** : Sylvie SOILLY.

**3 Conseillers titulaires partis en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO a donné pouvoir à Didier IDES (à partir de l'OJ n°4/2), Aurélie FARCY a donné pouvoir à Pascal GERMAIN (à partir de l'OJ n°4/2) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Nathalie MILLET (à partir de l'OJ n°4/2).

Date de la convocation	29 octobre 2021
Conseillers titulaires en fonction	20
Conseillers titulaires présents	19
Conseillère titulaire ayant pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire LIMOSIN.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie la commune de SAUVIGNY-LE-BOIS pour la mise à disposition de la salle des fêtes.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT**

- Le Président informe que Monsieur Philippe PICHON, Chef de projet à l'Office National des Forêts, viendra présenter un dispositif d'aide aux investissements de réhabilitation des voies forestières communales et intercommunales lors du prochain Conseil Communautaire.
- Le Président fait le point sur le paiement réalisé du fonds de concours « voirie communale » arrêté au 8 novembre 2021 afin d'attirer l'attention sur des crédits qui devront obligatoirement être payés aux communes sur l'exercice 2021 (cf. : *tableau annexé au présent compte rendu*).
- Le Président propose de rédiger une motion pour le rétablissement du trafic des trains en partance et à destination de la gare d'AVALLON tel qu'il était avant le début de la crise sanitaire en insistant sur le respect des horaires et de demander aux communes de la soutenir par délibération. **Avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire.**
- Le Président informe que deux cross vont se dérouler sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » les dimanches 12 décembre 2021 et 9 janvier 2022 sous l'égide de l'ATHLETIC CLUB AVALLONNAIS (cf. : *plan annexé au présent compte rendu*).
- Le Président informe que le Comité de Pilotage qui instruit le transfert de la piscine se réunit régulièrement et qu'un premier rapport d'étape sera présenté dès que possible.

**O.J N° 3 : COMMUNICATION**

**Application mobile d'information** (*Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER*) : après les nombreuses explications apportées en cours de séance et les différents échanges, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Bureau Communautaire, avec un avis favorable de la Commission « Communication » de délibérer pour :

- Décider d'instaurer une application mobile d'information tout public en lien avec les communes, Et, le cas échéant,
- Retenir le prestataire parmi les différentes offres exposées,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE d'instaurer une application mobile d'information tout public en lien avec les communes,**
- **RETIENT le prestataire « INTRA MUROS » parmi les différentes offres exposées pour un montant annuel de 3 600,00 euros HT incluant toutes les communes de la CCAVM qui le souhaite,**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

#### O.J N° 4 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Demandes d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires** (*Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER*) : Monsieur Jean-Michel BEAUGER présente les demandes d'aide à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires que la Commission « Développement économique et Tourisme » a examiné avec un avis favorable de principe :

- **Boucherie Thierry GABELLA sise à SAINT-PÈRE** : après avoir présenté le projet de la boucherie de Monsieur Thierry GABELLA qui a pour objectif de relancer son activité, en apportant de nouveaux services comme la vente de produits bio, pour laquelle il souhaite acquérir une chambre froide et un autoclave pour toucher une clientèle touristique, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Bureau Communautaire de délibérer pour lui accorder une aide à l'investissement de 10 000,00 euros sur une dépense éligible s'élevant à 106 000,00 euros HT, étant précisé que ce projet s'inscrit dans une démarche écologique et durable.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCORDE une aide de 10 000,00 euros à la boucherie de Monsieur Thierry GABELLA sise à SAINT-PÈRE au titre des crédits d'investissement du Fonds Régional des Territoires.**

- **Garage Alain GOUSSOT sis à AVALLON** : après avoir présenté le projet du garage de Monsieur Alain GOUSSOT qui consiste à l'achat d'une remorque pour convoyer des véhicules de prestiges ou anciens, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Bureau Communautaire de délibérer pour lui accorder une aide à l'investissement de 4 664,50 euros sur une dépense éligible s'élevant à 9 329,00 euros HT.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCORDE une aide de 4 664,50 euros au garage de Monsieur Alain GOUSSOT sis à AVALLON au titre des crédits d'investissement du Fonds Régional des Territoires.**

- **Cellier de l'Abbaye sis à VÉZELAY** : après avoir présenté le projet du Cellier de l'Abbaye qui consiste à l'aménagement d'un local commercial de vente de vins avec l'équipement de l'espace de stockage, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Bureau Communautaire de délibérer pour lui accorder une aide à l'investissement de 3 822,47 euros sur une dépense éligible s'élevant à 7 644,94 euros HT.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (cf. : Monsieur Hubert BARBIEUX ayant quitté la salle pendant la présentation), AJOURNE sa décision et DEMANDE que le porteur de projet fournisse des documents comptables beaucoup plus probants.**

**2°) Demande de financement pour le poste de Chargé de mission mobilité au service de la transition écologique** » (*Rapporteur : le Président*) : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter un financement pour le poste de Chargé de mission mobilité au service de la transition écologique auprès de l'ADEME pour un montant maximum de 109 200,00 euros sur une période de 3 ans à compter du 15 septembre 2021 pour financer des dépenses éligibles d'animation, d'équipement, de communication et de formation, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer la convention de financement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial,
- L'autoriser à mettre en œuvre la présente décision.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **AUTORISE le Président à solliciter un financement pour le poste de Chargé de mission mobilité au service de la transition écologique auprès de l'ADEME pour un montant maximum de 109 200,00 euros sur une période de 3 ans à compter du 15 septembre 2021 pour financer des dépenses éligibles d'animation, d'équipement, de communication et de formation,**
- **AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial,**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

**3°) Créances éteintes** (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre

en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 4 651,17 euros émis sur le budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 4 651,17 euros émis sur le budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.**

**4°) Créances irrécouvrables (Rapporteur : le Président) :** le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre en créances irrécouvrables au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 81,76 euros émis sur le budget principal étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie. **Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances irrécouvrables au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 81,76 euros émis sur le budget principal étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.**

**5°) Créances irrécouvrables (Rapporteur : le Président) :** le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre en créances irrécouvrables au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 511,59 euros émis sur le budget annexe « Gestion du Service Enfance-Jeunesse » étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances irrécouvrables au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 511,59 euros émis sur le budget annexe « Gestion du Service Enfance-Jeunesse » étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.**

#### O.J N° 5 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

**Les points ci-dessous seront exposés en cours de séance et, le cas échéant, proposés pour être soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire :**

**1°) Aménagement de l'espace et Transition écologique et solidaire (Rapporteur : Monsieur Didier IDES) :** Monsieur Didier IDES présente le projet d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de SERMIZELLES. Après de très nombreux échanges et d'avis nuancés sur les demandes d'implantation de parcs photovoltaïques de plus en plus nombreuses, le Président explique que l'avis du Conseil Communautaire est demandé, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit avant le 25 novembre 2021 et propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour émettre un avis sur le projet tel qu'il sera présenté en cours de séance, étant précisé qu'une présentation et qu'un résumé non technique de l'étude d'impact dudit projet seront préalablement adressés aux Conseillers Communautaires avec la convocation du Conseil Communautaire.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé, émet un avis favorable à ce que le projet soit soumis à l'avis du Conseil Communautaire.**

**2°) Développement économique (Rapporteurs : Monsieur Jean-Michel BEAUGER) :** sous réserves de recevoir les confirmations écrites des porteurs de projets avant le prochain Conseil Communautaire prévu le mardi 23 novembre prochain, et après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose que quatre rapports soient soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire, ou le cas échéant, lors d'un Conseil Communautaire suivant, pour autoriser la cession des quatre parcelles sousvisées, étant rappelé que les frais de bornage sont à la charge du vendeur et que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs :

- Une parcelle d'environ 60 600 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte du MORVAN », sur la commune de MAGNY, au prix de 11,20 euros HT le m<sup>2</sup> pour la construction d'une plateforme de distribution logistrielle,
- Une parcelle d'environ 6 300 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON », sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup> pour la création d'une activité de location d'espaces sécurisés accessibles 24/24,
- Une parcelle d'environ 1 024 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON », sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup> pour l'aménagement de locaux administratifs,
- Une parcelle d'environ 4 923 m<sup>2</sup> sur la zone sise « chemin du halage » sur la commune d'AVALLON, au prix de 6,10 euros HT le m<sup>2</sup> pour l'aménagement de locaux administratifs et de services.

Le Président précise qu'un avis de principe par une consultation dématérialisée a été sollicité auprès des membres de la Commission « Développement économique et Tourisme ».

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

**3°) Gestion des déchets ménagers et assimilés (Rapporteur : Monsieur Olivier BERTRAND) :** Monsieur Olivier BERTRAND présente le projet des grilles tarifaires (cf. : particuliers et professionnels) et du nombre forfaitaire de levées des bacs rouges et de sacs rouges pour les particuliers au titre du règlement de facturation et de tarification 2022 de la redevance incitative qui ne fait l'objet d'aucune proposition de modification. Il explique que la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) va connaître une forte hausse dès 2022 et qu'il va être nécessaire de créer un bassin de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie à proximité de la déchetterie d'ÉTAULES. A la suite des échanges inhérents à cette présentation et les réponses apportées par Monsieur Olivier BERTRAND, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du

prochain Conseil Communautaire pour approuver le règlement de facturation et de tarification 2022 de la redevance incitative validant les nouvelles grilles tarifaires (cf. : *particuliers et professionnels*) et fixant à 12 le nombre forfaitaire de levées des bacs rouges et à 5 le nombre forfaitaire de sacs rouges par rouleau pour les particuliers, étant précisé que la Commission « Gestion des Déchets Ménagers, de la Protection de l'environnement et du Cadre de vie » a émis un avis favorable de principe sur ces nouvelles propositions.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

**4°) Affaires financières (Rapporteur : le Président) :**

- Transformation du budget annexe du service « gestion des déchets ménagers et assimilés » en budget doté de la seule autonomie financière : pour faire suite à une recommandation de la Cour Régionale des Comptes, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider de la transformation du budget annexe du service « gestion des déchets ménagers et assimilés » en budget doté d'une seule autonomie financière, étant précisé qu'il conviendra, notamment et dans un deuxième temps, de rédiger les statuts de la régie, créer un Conseil d'Administration et nommer un Directeur.

**Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

- Décisions modificatives : le Président informe qu'un ou plusieurs rapport(s) seront soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver une ou plusieurs décision(s) modificative(s).

**Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.**

**5°) Ressources humaines (Rapporteur : le Président) :** pour faire suite à la proposition du Comité Technique, le Président informe qu'un rapport sera soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver la suppression de plusieurs postes.

**Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.**

**6°) Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage (Rapporteur : Monsieur Joël TISSIER) :** Monsieur Joël TISSIER présente les grandes lignes d'un avant-projet sommaire de l'aménagement de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage. Par ailleurs, il rend compte de l'installation des gens du voyage sur l'aire d'accueil permanente qui a eu lieu le lundi 8 novembre dernier.

**Le Bureau Communautaire prend acte de cette présentation et des informations données.**

**7°) Aménagement du Pôle technique et environnemental (Rapporteur : Monsieur Olivier RAUSCENT) :** Monsieur Olivier RAUSCENT présente une esquisse d'aménagement des locaux du Pôle technique et environnemental sis rue de la Grande Corvée à AVALLON. Il explique qu'il sera nécessaire d'être exemplaire dans le choix des matériaux et du respect de la rénovation énergétique et propose la notation de la consultation qui va être lancée pour retenir un maître d'œuvre.

**Le Bureau Communautaire prend acte de cette présentation et des informations données.**

**8°) Chambre économique de l'Avallonnais (Rapporteur : le Président) :** le Président informe qu'il a participé à une réunion du Conseil d'Administration de la Chambre économique de l'Avallonnais, le mercredi 3 novembre dernier. Il en ressort, d'une part, qu'une convention d'objectifs va être rédigée et proposée aux différents partenaires et, d'autre part, qu'une procédure de recrutement d'un(e) animateur(trice) et d'un(e) assistant(e) va être lancée.

**Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.**

<b>O.J N° 6 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
--

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 heures 50.**

**Fonds de concours "voirie communale" disponible au 8 novembre 2021**

Communes	Montants 2018 en euros	Montants 2019 en euros	Montants 2020 en euros	Montants attribués sur 3 ans	Montants payés aux communes au 31/12/2020	Disponible 2018	Disponible 2019	Disponible 2020	Disponible 2021	Payé au 8 novembre 2021	Totaux disponibles au 8 novembre 2021	dont avant le 31 décembre 2021
ANNAY-LA-CÔTE	11 514,40 €	10 580,80 €	10 580,80 €	32 676,00 €	15 748,00 €	- €	6 347,20 €	10 580,80 €	10 829,76 €		27 757,76 €	6 347,20 €
ANNÉOT	2 301,40 €	2 114,80 €	2 114,80 €	6 531,00 €	- €	2 301,40 €	2 114,80 €	2 114,80 €	2 164,56 €		8 695,56 €	4 416,20 €
ARCY-SUR-CURE	10 691,15 €	9 824,30 €	9 824,30 €	30 339,75 €	20 515,45 €	- €	- €	9 824,30 €	10 055,46 €		19 879,76 €	- €
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	5 515,78 €	5 068,55 €	5 068,55 €	15 652,88 €	15 492,78 €	- €	- €	160,10 €	5 187,81 €		5 347,91 €	- €
ASQUINS	9 949,76 €	9 143,03 €	9 143,03 €	28 235,81 €	12 143,00 €	- €	6 949,79 €	9 143,03 €	9 358,16 €		25 450,97 €	6 949,79 €
ATHIE	3 880,38 €	3 565,75 €	3 565,75 €	11 011,88 €	- €	3 880,38 €	3 565,75 €	3 565,75 €	3 649,65 €	13 447,00 €	1 214,53 €	- €
AVALON	4 543,60 €	3 876,00 €	3 876,00 €	12 295,60 €	- €	4 543,60 €	3 876,00 €	3 876,00 €	3 967,20 €		16 262,80 €	8 419,60 €
BEAUVILLIERS	2 545,60 €	2 339,20 €	2 339,20 €	7 224,00 €	- €	2 545,60 €	2 339,20 €	2 339,20 €	2 394,24 €		9 618,24 €	4 884,80 €
BLANNAY	3 356,83 €	3 084,65 €	3 084,65 €	9 526,13 €	4 935,00 €	- €	1 506,48 €	3 084,65 €	3 157,23 €		7 748,36 €	1 506,48 €
BOIS D'ARCY	659,53 €	606,05 €	606,05 €	1 871,63 €	- €	659,53 €	606,05 €	606,05 €	620,31 €		2 491,94 €	1 265,58 €
BROSSES	10 982,53 €	10 092,05 €	10 092,05 €	31 166,63 €	6 711,29 €	4 271,24 €	10 092,05 €	10 092,05 €	10 329,51 €	19 131,00 €	15 653,85 €	- €
BUSSIÈRES	9 484,03 €	8 715,05 €	8 715,05 €	26 914,13 €	- €	9 484,03 €	8 715,05 €	8 715,05 €	8 920,11 €		35 834,24 €	18 199,08 €
CHAMOUX	4 102,38 €	3 769,75 €	3 769,75 €	11 641,88 €	7 619,38 €	- €	252,75 €	3 769,75 €	3 858,45 €		7 880,95 €	252,75 €
CHATELUX-SUR-CURE	9 902,13 €	9 099,25 €	9 099,25 €	28 100,63 €	19 001,38 €	- €	- €	9 099,25 €	9 313,35 €	9 099,25 €	9 313,35 €	- €
CHÂTEL-CENSOIR	7 147,48 €	6 567,95 €	6 567,95 €	20 283,38 €	3 895,00 €	3 252,48 €	6 567,95 €	6 567,95 €	6 722,49 €		23 110,87 €	9 820,43 €
CUSSY-LES-FORGES	7 128,05 €	6 575,60 €	6 810,20 €	20 513,85 €	11 320,05 €	- €	2 383,60 €	6 810,20 €	6 970,44 €	13 267,00 €	2 897,24 €	- €
DOMECY-SUR-LE-VAULT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	- €
DOMECY-SUR-CURE	9 649,60 €	8 867,20 €	8 867,20 €	27 384,00 €	18 516,80 €	- €	- €	8 867,20 €	9 075,84 €		17 943,04 €	- €
ÉTAULES	4 392,83 €	4 036,65 €	4 036,65 €	12 466,13 €	12 466,13 €	- €	- €	- €	4 131,63 €		4 131,63 €	- €
FOISSY-LÈS-VÉZELAY	4 107,00 €	3 774,00 €	3 774,00 €	11 655,00 €	- €	4 107,00 €	3 774,00 €	3 774,00 €	3 862,80 €		15 517,80 €	- €
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	12 387,60 €	11 383,20 €	11 383,20 €	35 154,00 €	32 802,00 €	- €	- €	2 352,00 €	11 651,04 €		14 003,04 €	- €
GIROLLES	3 664,85 €	3 367,70 €	3 367,70 €	10 400,25 €	9 262,55 €	- €	- €	1 137,70 €	3 446,94 €		4 584,64 €	- €
GIVRY	7 653,45 €	7 032,90 €	7 032,90 €	21 719,25 €	14 245,00 €	- €	441,35 €	7 032,90 €	7 198,38 €		14 672,63 €	441,35 €
ISLAND	9 952,08 €	9 145,15 €	9 145,15 €	28 242,38 €	- €	9 952,08 €	9 145,15 €	9 145,15 €	9 360,33 €	12 455,00 €	25 147,71 €	6 642,23 €
LICHÈRES-SUR-YONNE	8 581,23 €	7 885,45 €	7 885,45 €	24 352,13 €	16 466,68 €	- €	- €	7 885,45 €	8 070,99 €		15 956,44 €	- €
LUCY-LE-BOIS	2 348,58 €	2 158,15 €	2 158,15 €	6 664,88 €	6 664,88 €	- €	- €	- €	2 208,93 €		2 208,93 €	- €
MAGNY	5 178,15 €	5 045,18 €	4 578,95 €	14 802,28 €	- €	5 178,15 €	5 045,18 €	4 578,95 €	4 686,69 €	9 763,00 €	9 725,97 €	460,33 €
MENADES	3 934,95 €	3 615,90 €	3 615,90 €	11 166,75 €	11 166,75 €	- €	- €	- €	3 700,98 €		3 700,98 €	- €
MERRY-SUR-YONNE	10 167,14 €	9 342,78 €	9 342,78 €	28 852,69 €	- €	10 167,14 €	9 342,78 €	9 342,78 €	9 562,61 €		38 415,30 €	19 509,92 €
MONTILLOT	8 575,21 €	7 879,93 €	7 879,93 €	24 335,06 €	13 978,00 €	- €	2 477,14 €	7 879,93 €	8 065,34 €		18 422,40 €	2 477,14 €
PIERRE-PERTHUIS	1 529,03 €	1 405,05 €	1 405,05 €	4 339,13 €	1 529,03 €	- €	1 405,05 €	1 405,05 €	1 438,11 €		4 248,21 €	1 405,05 €
PONTAUBERT	2 122,41 €	1 950,33 €	1 950,33 €	6 023,06 €	- €	2 122,41 €	1 950,33 €	1 950,33 €	1 996,22 €		8 019,28 €	4 072,74 €
PROVENCY	2 737,08 €	2 515,15 €	2 515,15 €	7 767,38 €	5 245,00 €	- €	7,23 €	2 515,15 €	2 574,33 €		5 096,71 €	7,23 €
QUARRÉ-LES-TOMBES	30 833,95 €	28 333,90 €	28 333,90 €	87 501,75 €	37 737,00 €	- €	21 430,85 €	28 333,90 €	29 000,58 €		78 765,33 €	21 430,85 €
SAINT-BRANCHER	18 862,60 €	17 333,20 €	17 333,20 €	53 529,00 €	32 831,36 €	- €	3 364,44 €	17 333,20 €	17 741,04 €		38 438,68 €	3 364,44 €
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	18 791,38 €	17 267,75 €	17 267,75 €	53 326,88 €	42 296,00 €	- €	- €	11 030,88 €	17 674,05 €		28 704,93 €	- €
SAINT-LÉGER-VAUBAN	27 363,35 €	25 408,20 €	25 408,20 €	78 179,75 €	52 771,55 €	- €	- €	25 408,20 €	26 006,04 €		51 414,24 €	- €
SAINT-MAGNANCE	10 697,63 €	9 830,25 €	9 830,25 €	30 358,13 €	1 160,00 €	9 537,63 €	9 830,25 €	9 830,25 €	10 061,55 €	15 125,00 €	24 134,68 €	4 242,88 €
SAINT-MORÉ	7 364,85 €	6 767,70 €	6 767,70 €	20 900,25 €	13 874,00 €	- €	258,55 €	6 767,70 €	6 926,94 €		13 953,19 €	258,55 €
SAINT-PÈRE	3 968,25 €	3 646,50 €	3 646,50 €	11 261,25 €	9 709,00 €	- €	- €	1 552,25 €	3 732,30 €		5 284,55 €	- €
SAUVIGNY-LE-BOIS	6 623,93 €	6 086,85 €	5 955,10 €	18 665,88 €	10 277,85 €	- €	2 432,93 €	5 955,10 €	6 095,22 €		14 483,25 €	2 432,93 €
SERMIZELLES	1 751,95 €	1 609,90 €	1 609,90 €	4 971,75 €	4 971,75 €	- €	- €	- €	1 647,78 €		1 647,78 €	- €
THAROISEAU	918,06 €	843,63 €	843,63 €	2 605,31 €	2 605,31 €	- €	- €	- €	863,48 €		863,48 €	- €
THAROT	2 756,50 €	2 533,00 €	2 533,00 €	7 822,50 €	1 925,00 €	831,50 €	2 533,00 €	2 533,00 €	2 592,60 €	5 897,50 €	2 592,60 €	- €
THORY	4 945,05 €	4 544,10 €	4 544,10 €	14 033,25 €	8 047,00 €	- €	1 442,15 €	4 544,10 €	4 651,02 €		10 637,27 €	1 442,15 €
VAULT-DE-LUGNY	5 151,33 €	4 733,65 €	4 733,65 €	14 618,63 €	9 884,98 €	- €	- €	4 733,65 €	4 845,03 €		9 578,68 €	- €
VÉZELAY	15 341,13 €	14 097,25 €	14 097,25 €	43 535,63 €	10 929,00 €	4 412,13 €	14 097,25 €	14 097,25 €	14 428,95 €		47 035,58 €	18 509,38 €
VOUTENAY-SUR-CURE	4 930,25 €	4 530,50 €	4 530,50 €	13 991,25 €	- €	4 930,25 €	4 530,50 €	4 530,50 €	4 637,10 €		18 628,35 €	9 460,75 €
<b>Totaux</b>	<b>360 986,43 €</b>	<b>331 993,85 €</b>	<b>331 630,48 €</b>	<b>1 024 610,76 €</b>	<b>498 743,95 €</b>	<b>82 176,55 €</b>	<b>148 824,78 €</b>	<b>294 865,48 €</b>	<b>339 433,55 €</b>	<b>98 184,75 €</b>	<b>767 115,60 €</b>	<b>158 219,81 €</b>

## Cross de Noël 12 décembre 2021

### Cross départemental FFA 09 janvier 2022

#### Course 1 à 12H30 : Eveil Athlétic - Poussin

EA : 1050m : Boucle départ + Petite boucle + Arrivée (DBCE-EFBCE -A)

PO : 1250 (Départ décalé E) : 2 petites boucles + Arrivée (EFBCE-EFBCE -A)

#### Course 2 à 12H50 – Benjamin + Minime fille

2850 mètres - Boucle départ + 2 moyennes boucles + Arrivée  
(DBCE-EFIKCE x2 -A)

#### Course 3 à 13H20 : Minime G + cadette + Junior fille / CROSS COURT FEMININ

3650 mètres – Boucle Départ + Grande boucle + Moyenne boucle  
+ Arrivée (DBCE-EGHJKCLME-EFIKE -A)

#### Course 4 à 13H50 - Cadet / CROSS COURT MASCULIN

4050 mètres : Boucle Départ + 3 Moyennes boucles + Arrivée  
(DBCE- EFIKCE x3 -A)

#### Course 5 à 14H35 : Junior garçon + CROSS LONG FEMININ

6250 mètres : Boucle départ + Petite boucle + Moyenne boucle  
+ 2 grandes boucles + Arrivée  
(DBCE-EFBCE- EFIKCE- EGHJKCLME x2 -A)

#### Course 6 à 15H20 : CROSS LONG MASCULIN

8450 mètres : Boucle départ + 4 Grandes boucles + Arrivée  
(DBCE- EGHJKCLME x4 -A)

Boucle départ DBCE :	400 m	Jaune
Petite boucle EFBCE:	600 m	Bleu
Moyenne boucle EFIKCE:	1200 m	Orange
Grande boucle EGHJKCLME:	2000 m	Rouge
Arrivée :	50 m	Violet

